



**Comité européen
des régions**



Version du 25 septembre 2023

ASSEMBLÉE RÉGIONALE ET LOCALE EURO-MÉDITERRANÉENNE

Recommandations pour 2024

Adoptées lors de la 14^e session plénière de l'ARLEM tenue à Alghero (Italie), le 24 octobre 2023

La scène méditerranéenne continue d'être chahutée par de multiples défis et dissensions, dont le changement climatique – et les catastrophes naturelles qui en découlent et occasionnent des pertes humaines considérables –, la crise économique, les tensions géopolitiques et la nécessité de gérer les chaînes d'approvisionnement, les migrations, les guerres, le besoin urgent d'une transition énergétique, les conflits environnementaux, l'emploi, le tourisme, les risques environnementaux et les conséquences de la pandémie pour n'en citer que quelques-uns. La Méditerranée est confrontée à de multiples problèmes qui ne peuvent guère être résolus hors d'une coopération globale.

En tant que représentante de la dimension territoriale de l'Union pour la Méditerranée (UpM), l'Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne (ARLEM) a la capacité tout à la fois de soutenir la coopération entre l'Union européenne (UE) et ses partenaires du voisinage méridional aux échelons local et régional et de faire entendre la voix des villes et régions du pourtour méditerranéen aux plus hauts niveaux politiques.

L'ARLEM est une assemblée de représentants locaux et régionaux des trois rives de la mer Méditerranée, qui regroupe, sur un pied d'égalité et de manière paritaire, les 27 pays de l'Union européenne et 16 pays des rives méridionale et orientale méditerranéennes. Elle constitue un canal de communication à double sens qui permet de porter la coopération euro-méditerranéenne au niveau de gouvernance le plus proche des citoyens et de transmettre les messages du terrain aux forums de coopération institutionnels qui, autrement, relèveraient principalement du niveau étatique.

Depuis sa création, l'ARLEM travaille en étroite coopération avec l'Union pour la Méditerranée. Après une décennie de coopération, à la suite de la signature d'une déclaration d'intention entre l'UpM et l'ARLEM, l'année 2024 sera le moment de revenir sur cette coopération, de faire le point sur ses résultats et de réfléchir aux perspectives d'avenir.

Le plan d'action de l'ARLEM pour 2023-2025, adopté lors de la session plénière du 8 novembre 2022, définit trois domaines prioritaires dans lesquels les activités de l'assemblée peuvent profiter le plus aux collectivités locales et régionales, avec pour objectif premier d'accroître la résilience des villes et des régions méditerranéennes:

- des villes inclusives,
- l'action pour le climat en Méditerranée,
- la sécurité alimentaire et énergétique.

Dans le droit-fil de ses recommandations pour 2023, l'ARLEM a adopté cette année deux rapports thématiques, sur «*Le rôle potentiel des villes et des régions dans la protection civile méditerranéenne*» et «*La santé en milieu urbain et la mobilité urbaine durable en Méditerranée*», qui traitent des aspects prioritaires de la construction de villes inclusives et à l'action pour le climat en Méditerranée.

En 2024, l'ARLEM continuera à façonner la dimension locale et régionale de la coopération euro-méditerranéenne, conformément à ces trois domaines prioritaires. Dans la mesure où aucune action à elle seule ne peut répondre à ces trois priorités ambitieuses, l'ARLEM concentrera ses efforts sur le renforcement de l'interconnexion des domaines d'action susmentionnés, afin d'accroître l'efficacité, la portée ainsi que la pertinence de son action.

RECOMMANDATIONS DE L'ARLEM POUR 2024

Action pour le climat en Méditerranée

1. L'ARLEM souligne que les effets du changement climatique, conjugués à une demande croissante et à des pratiques non durables, ont aggravé le défi que représente la sécurité de l'eau. La pénurie en eau a toujours constitué un facteur avec lequel les sociétés méditerranéennes ont dû composer. Cependant, la détérioration de la situation pourrait encore creuser le fossé démographique et socio-économique existant entre le nord et le sud de la Méditerranée, exacerber les tensions et les conflits et constituer un moteur de migrations. L'eau a été l'un des premiers thèmes sur lesquels l'ARLEM a commencé à travailler après sa création¹. L'UpM poursuivra ses travaux sur la mise en œuvre de son Agenda pour l'eau adopté en 2018 (*Cadre politique pour les actions à mener jusqu'en 2030*), afin de renforcer la coopération régionale en matière de gestion durable et intégrée de l'eau et pour réaliser les Objectifs de développement durable (en particulier l'ODD 6, «garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau gérés de façon durable»). L'eau est également une des principales priorités de l'UE, aussi bien dans l'action intérieure que dans l'action extérieure de celle-ci². La Commission européenne a récemment annoncé le lancement d'une *Initiative pour la résilience dans le domaine de l'eau*³ parmi les principales priorités pour 2024, dans le cadre du pacte vert pour l'Europe.

¹ Rapport de l'ARLEM sur «*La gestion locale de l'eau dans le bassin méditerranéen*», 2011 [rapporteur: M. Valcárcel Siso (ES)]. Rapport de l'ARLEM sur «*La relation entre la désertification et le changement climatique en Méditerranée*», 2012 [rapporteur: M. Vendola (IT)].

² [Conclusions du Conseil: L'eau dans le cadre de l'action extérieure de l'UE \(19 novembre 2021\)](#)

³ Présidente de la Commission européenne, État de l'Union 2023 - Lettre d'intention

2. En 2024, l'ARLEM pourrait élaborer un rapport thématique sur les défis qui se présentent dans le domaine de l'eau, afin de faire le point sur les mesures prises jusqu'à présent et de formuler des recommandations visant à accroître la résilience dans ce secteur, ce qui pourrait notamment contribuer à l'évolution continue de l'agenda pour l'eau de l'UpM, à la conférence annuelle de l'UpM sur le financement et les investissements dans le domaine de l'eau, et éventuellement au 5^e Forum Méditerranéen de l'Eau qui aura lieu en Tunisie en 2024. Les synergies avec la question du changement climatique et la sécurité alimentaire seront examinées à titre de suivi du rapport de l'ARLEM de 2021 intitulé «*Agriculture et sécurité alimentaire face au changement climatique en Méditerranée*⁴». Une attention particulière sera accordée à l'articulation entre l'eau, l'énergie, les denrées alimentaires et les écosystèmes, qui met en évidence l'interdépendance de l'eau, de l'énergie, de la sécurité alimentaire et des écosystèmes (eau, sols et terres) qui constituent le fondement de cette sécurité, ainsi qu'à un rapport spécial du réseau des experts de la région méditerranéenne sur les changements climatiques et environnementaux (réseau MedECC, *Network of Mediterranean Experts on Climate and Environmental Change*) sur ce sujet, attendu en 2023⁵.
3. L'ARLEM pourrait également travailler sur la question de la pénurie en eau avec ses partenaires, comme l'Alliance des villes des Nations unies (*Cities Alliance*) qui mène actuellement dans la région MENA un projet dans le domaine de l'eau, spécifiquement axé sur le genre⁶.
4. L'ARLEM n'a de cesse de souligner l'importance de la diplomatie climatique infranationale et de la coopération euro-méditerranéenne pour rendre plus audible la voix des collectivités locales et régionales à l'échelle mondiale et obtenir la reconnaissance des collectivités locales et régionales dans la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Les villes et les régions élaborent et mettent en œuvre des plans d'adaptation et d'atténuation détaillés qui tiennent compte des conditions environnementales, des exigences socio-économiques, de l'énergie et de la justice climatique au niveau local. Elles peuvent être à l'origine d'initiatives pour le climat qui dépassent les objectifs nationaux sans mettre en péril la croissance ni la cohésion territoriale.
5. Des maires et des représentants régionaux des trois rives de la Méditerranée et du monde entier ont coordonné leurs actions et joué un rôle actif dans la 27^e conférence des Nations unies sur les changements climatiques (COP 27) qui s'est tenue à Charm el-Cheik (Égypte) en novembre 2022. La COP 28 à venir (Dubai, décembre 2023) constitue une nouvelle occasion importante pour les collectivités locales et régionales de la Méditerranée d'intensifier leurs efforts, en tenant compte des déclarations ministérielles de l'UpM sur l'environnement et le changement climatique, sur l'énergie et sur l'économie bleue adoptées en 2021, en vue de renforcer le rôle des collectivités territoriales au sein de la gouvernance mondiale pour améliorer la mise en œuvre des ODD des Nations unies, réduire les émissions de gaz à effet de serre et relever les ambitions en matière de climat.

⁴ Rapport de l'ARLEM sur le thème «*Agriculture et sécurité alimentaire face au changement climatique en Méditerranée*» (2021) [rapporteuse: Agnès Rampal (FR)].

⁵ <https://www.medecc.org/medecc-reports/medecc-special-reports-2021-2023/>

⁶ <https://www.citiesalliance.org/regional-programme-women-and-sustainable-cities>

6. L'ARLEM attend avec impatience le rapport spécial du réseau MedECC sur les risques liés aux changements climatiques et environnementaux pour les régions côtières, dont la publication est prévue en 2023⁷. Ce rapport vise à identifier et à évaluer les dangers que présentent les changements climatiques et environnementaux dans les zones côtières du bassin méditerranéen, les risques qui y sont associés, les possibilités d'adaptation et les solutions. Les résultats de cette publication pourraient être discutés pendant l'une des réunions de l'ARLEM.

Sécurité alimentaire et énergétique

7. Les effets du changement climatique sont à notre porte: il est dès lors indispensable de remédier au problème de l'énergie en Méditerranée. Les tensions géopolitiques, l'énergie propre, la décarbonation, les énergies de substitution et le financement de la transition énergétique représentent des défis importants qui doivent être relevés de manière concertée, pour former des territoires résilients et réaliser l'Objectif de développement durable 7 («garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable»).
8. L'ARLEM insiste sur la nécessité d'étudier les moyens permettant de renforcer la coopération euro-méditerranéenne en matière d'énergie et d'accélérer une transition énergétique qui concerne tout autant la sécurité que les ambitions climatiques. Les investissements dans le secteur méditerranéen de l'énergie, et notamment dans les énergies renouvelables, favoriseront également la croissance de l'emploi et le développement des économies. L'aspiration de l'UE à une plus grande autonomie stratégique est susceptible de profiter à ses proches partenaires méditerranéens en ce qui concerne les éventuels partenariats et investissements portant sur l'énergie et les infrastructures connexes (liés également à la [stratégie «Global Gateway» de l'UE](#)). À cet égard, la Méditerranée occupe une position stratégique à proximité des principaux marchés énergétiques. La population de la région sud-méditerranéenne est l'une des plus jeunes du monde. Par l'intermédiaire de ses partenariats, l'Union européenne est prête à soutenir les pays méditerranéens dans leurs efforts pour offrir aux jeunes de la région une vie meilleure en créant des emplois dans le secteur de l'énergie.
9. Au cours des six dernières années, l'ARLEM a adopté deux rapports sur l'énergie et la sécurité alimentaire face au changement climatique⁸. L'accélération de ce phénomène et la guerre menée par la Russie en Ukraine ont aggravé la situation dans la région en entraînant des perturbations de l'approvisionnement en énergie en Europe et l'apparition de problèmes d'approvisionnement alimentaire dans les pays du sud de la Méditerranée. Certains ont dû revenir à une production d'énergie très polluante pour pouvoir satisfaire leurs besoins énergétiques.
10. L'ARLEM pourrait élaborer un rapport sur les défis et opportunités que présente la coopération euro-méditerranéenne dans le domaine de l'énergie. Ce document pourrait aborder les divers obstacles liés à la transition énergétique qui relève du pacte vert pour l'Europe et de l'Accord de Paris, mais aussi les perspectives (la création d'emplois et la croissance durable notamment)

⁷ <https://www.medecc.org/medecc-reports/medecc-special-reports-2021-2023/>

⁸ Rapport de l'ARLEM sur «L'énergie et le changement climatique» (2017) [rapporteur: Mohamed Sadiki (MA)]
Rapport de l'ARLEM sur le thème «Agriculture et sécurité alimentaire face au changement climatique en Méditerranée» (2021) [rapporteur: Agnès Rampal (FR)].

et nouvelles initiatives qu'elle offre (par ex., création d'accords de partenariat écologique entre l'UE et ses partenaires méditerranéens). Il pourrait également traiter des liens entre la transition énergétique et la sécurité alimentaire, et faire suite au rapport de l'ARLEM intitulé «*Agriculture et sécurité alimentaire face au changement climatique en Méditerranée*» adopté en 2021.

Villes inclusives

11. La protection civile est un élément clé pour accroître la résilience des sociétés, car elle permet la réduction et l'atténuation des risques auxquels elles sont confrontées. Les villes et les régions jouent un rôle essentiel dans la préparation et la réponse aux catastrophes naturelles et provoquées par l'homme, en mettant en place des mécanismes de protection civile efficaces qui améliorent leur résilience. Une fois de plus, à l'été 2023, de nombreux pays méditerranéens ont été mis à mal par des séismes calamiteux, des inondations dévastatrices, de violents incendies et des vagues de chaleur, qui ont mis en évidence le rôle vital des villes et des régions pour apporter une protection et une assistance aux citoyens dans les situations d'urgence.
12. Consciente du fait que la protection civile figure parmi les cinq nouvelles priorités du processus de Barcelone, l'ARLEM poursuivra ses travaux dans ce domaine en 2024, en droite ligne de son rapport sur «*Le rôle potentiel des villes et des régions dans la protection civile méditerranéenne*»⁹ adopté en 2023. Elle fera entendre la voix des régions et des villes au niveau national en contribuant à la préparation de la réunion ministérielle de l'UpM sur la protection civile, qui se tiendra en 2025, et à sa déclaration ministérielle. Soulignant le rôle des collectivités locales dans la prévention, la préparation et la réponse aux catastrophes naturelles et provoquées par l'homme¹⁰ ou dans les échanges de connaissances, l'ARLEM pourrait concourir à la définition d'un plan d'action et d'une feuille de route pour adoption lors de la réunion des Directeurs Généraux de la Protection civile de l'UpM en octobre 2023, à Valence, en Espagne.
13. La nature transversale des thèmes abordés par l'ARLEM (le développement urbain, l'énergie, l'action climatique, l'eau, l'environnement, pour n'en citer que certains) devrait permettre de renforcer la résilience des sociétés en réduisant/atténuant les risques dans le cadre plus large de la protection civile.
14. L'ARLEM donnera également suite à son rapport sur «*La santé en milieu urbain et la mobilité urbaine durable en Méditerranée*», adopté en 2023, qui a constitué sa contribution au débat ministériel de l'UpM¹¹. Des synergies seront recherchées dans le cadre des nouveaux rapports de l'ARLEM qui seront élaborés en 2024, par exemple en ce qui concerne la pénurie en eau. D'éventuelles discussions et mesures concernant des solutions durables seront étudiées et mises en avant.
15. La construction de villes inclusives implique également de construire des villes dans lesquelles les citoyens, en particulier les jeunes, les femmes et les groupes vulnérables, ne sont pas laissés pour compte. Les collectivités locales et régionales participent activement au développement

⁹ Rapport de l'ARLEM sur «*Le rôle potentiel des villes et des régions dans la protection civile méditerranéenne*» [rapporteur: André Viola (Aude/FR)].

¹⁰ Le rapporteur de l'ARLEM a pris part à la 3^e réunion ministérielle de l'UpM sur le développement urbain à Zagreb, le 4 mai 2023.

¹¹ Le rapporteur de l'ARLEM a pris part à la 3^e réunion ministérielle de l'UpM sur le développement urbain à Zagreb, le 4 mai 2023.

économique et aux investissements et l'ARLEM peut contribuer à mobiliser leur potentiel dans ce domaine; par conséquent, elle continuera à promouvoir l'esprit d'entreprise chez les jeunes en organisant la 6^e édition du Prix de l'ARLEM – L'entrepreneuriat local des jeunes en Méditerranée. L'esprit d'entreprise chez les jeunes est un vecteur du développement économique en Méditerranée. L'assemblée contribue à mettre en avant le succès de jeunes entrepreneurs de cette région, qui sont eux-mêmes susceptibles de devenir pour d'autres une source d'inspiration. Cette initiative vise aussi à démontrer l'incidence positive que les collectivités locales et régionales des pays partenaires méditerranéens peuvent avoir sur l'écosystème entrepreneurial, ainsi qu'à attirer l'attention sur la manière dont les jeunes entrepreneurs de ces États prennent activement leur avenir en main et créent des emplois, au profit du développement économique local.

Dialogue interculturel

16. Outre ses trois principales priorités politiques, l'ARLEM continuera à favoriser le dialogue interculturel, afin de promouvoir la diversité et l'identité commune de la région euro-méditerranéenne et de contribuer à une meilleure compréhension mutuelle de ses peuples.

Capitales méditerranéennes de la culture et du dialogue

17. En 2024, comme l'année passée, l'ARLEM sera un partenaire majeur pour l'UpM et la Fondation Anna Lindh dans la conception et l'organisation de la première édition des Capitales méditerranéennes de la culture et du dialogue, qui se tiendra en 2025. Après avoir été associée au premier appel à candidatures et à la sélection des candidatures en 2023, en tant que l'une des trois institutions qui composent le comité consultatif des Capitales méditerranéennes de la culture et du dialogue, l'ARLEM continuera d'apporter son appui à la préparation de la première édition en 2024. Aux côtés de l'UpM et de la Fondation Anna Lindh, elle soutiendra les deux capitales par l'intermédiaire de leurs équipes de communication respectives, par exemple en améliorant la cohérence globale de l'initiative et en diffusant les résultats de celle-ci auprès de leurs vastes publics. Les appels à candidatures pour la deuxième édition, en 2026, seront lancés en janvier 2024, dans le but de désigner les deux capitales méditerranéennes de la culture et du dialogue 2026 en novembre 2024. Cette initiative conjointe permettra en particulier à l'ARLEM de renforcer son partenariat avec l'UpM en 2024.

La Journée de la Méditerranée

18. La 4^e édition de la Journée de la Méditerranée, le 28 novembre 2024, sera à nouveau l'occasion de promouvoir les échanges interculturels, de célébrer la coopération, de mettre la région à l'honneur dans toute sa diversité et de renforcer les liens entre les deux rives. L'ARLEM continuera à soutenir cette initiative, en partenariat avec l'UpM et les autres acteurs qui célèbrent cette journée. L'ARLEM encourage une nouvelle fois ses membres à organiser, dans le territoire qu'ils représentent, des manifestations culturelles destinées à renforcer les liens existants, à promouvoir les échanges et le dialogue entre les cultures, et à mettre la région à l'honneur dans toute sa diversité.